



Cette année, la ville de THUIR réalise le recensement officiel de sa population pour mieux connaître son évolution, ses besoins et ainsi développer de petits et grands projets pour y répondre. L'ensemble des logements et des habitants seront recensés du 15 janvier au 14 février 2026.

Comment ça se passe ?

Une lettre du maire sera déposée dans votre boîte aux lettres à compter du 7 janvier 2026, pour vous informer de l'opération. Puis, un agent recenseur, recruté par la commune, vous fournira une notice internet, soit dans votre boîte aux lettres, soit en main propre. Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous recenser en ligne. Ce document est indispensable, gardez-le précieusement.

Se recenser en ligne est simple et rapide pour vous. Moins de formulaires imprimés, c'est aussi plus économique pour la commune et plus responsable pour l'environnement !

-> Le recensement au format papier reste toujours possible ! L'agent recenseur passera récupérer le document ou vous pourrez le déposer en mairie.

**Vous n'avez reçu aucun document d'ici le 20 janvier 2026 ?
Contactez la mairie : au 04 68 84 67 67.**

Pourquoi êtes-vous recensés ?

Le recensement de la population permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Le recensement fournit également des statistiques sur la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, et sur les logements, etc.

Les résultats du recensement de la population sont essentiels pour la vie de la commune. Ils permettent de :

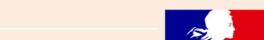
1. Déterminer la participation de l'État au budget de notre commune : plus la commune est peuplée, plus cette dotation est importante ! Répondre au recensement, c'est donc permettre à la commune de disposer des ressources financières nécessaires à son fonctionnement.
2. Définir le nombre d'élus au conseil municipal, le mode de scrutin, le nombre de pharmacies, etc.
3. Identifier les besoins notamment en termes d'équipements publics collectifs (transports, écoles, maisons de retraite, structures sportives, etc.), de commerces et de logements.

**Pour toute information concernant le recensement dans notre commune,
veuillez contacter la commune au 04 68 84 67 67.**

**Pour en savoir plus sur le recensement de la population, rendez-vous sur le site internet :
www.site.le-recensement-et-moi.fr**

**Le recensement,
c'est sûr !**

Vos données sont protégées :
seul l'Insee y a accès,
et est tenu au secret statistique.



**Le recensement
par internet, c'est simple !**

Recensez-vous en ligne, et gagnez du temps.



le-recensement-et-moi.fr



**Le recensement
de la population,
c'est utile pour
toutes les communes !**

Le budget de votre commune
dépend du nombre
de ses habitants
et de sa composition.



VOS 22 AGENTS RECENSEURS

Lorsqu'ils viendront sonner à votre porte, les agents recenseurs dont vous avez ici le trombinoscope, commenceront par vous présenter leur carte officielle d'accréditation d'agent recenseur de l'État.

Si vous avez le moindre doute sur leur identité,appelez le 04.68.84.67.67.

La mairie appelle à la plus grande prudence face aux démarcheurs en tous genres.

